



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025.57

NOMINATION DE MADAME BARRAULT SAKINA
EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6, R.123-12 et R.123-13,

Vu la délibération n°2020.02.09 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 fixant à 16 le nombre des Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, dont 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020.59 du 22 juin 2020 nommant les 8 membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la démission de Monsieur JOUANNIC Jean-Baptiste, en date du 01/05/2025, représentant les associations familiales au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la candidature de Madame BARRAULT Sakina, membre bénévole de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) des Yvelines proposée par Monsieur Jean-Marc PAVANI, Président de l'U.D.A.F. des Yvelines, dont le siège est situé au 5, rue de l'Assemblée Nationale – 78009 VERSAILLES,

Considérant que Madame BARRAULT Sakina succède à Monsieur JOUANNIC Jean-Baptiste,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame BARRAULT Sakina est nommée membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Celle Saint-Cloud à compter de la signature du présent arrêté, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame BARRAULT Sakina.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 novembre 2025.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifiée le :

Sakina BARRAULT

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20251128-2025-57arrete-AI
Date de réception préfecture : 28/11/2025